

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2020 à 20h30

Présents :

Mesdames Pascale BOIRON, Sylvie FERRET-BEZIAT, Séverine CARCHON, Denise OLLIVIER, Florence PINAREL, Céline SANCHEZ,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés :

Mesdames Anaïs LAPORTE, Cécile MIROUZE,
Messieurs Jean-Claude BOSC, Damien CARPENE.

Pouvoirs :

Madame Cécile MIROUZE à Monsieur Jean-Claude BELLARD,

Madame Anaïs LAPORTE à Madame Séverine CARCHON,

Monsieur Damien CARPENE à Monsieur Eric TRUFFI.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine CARCHON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

1- Présentation de la charte « zéro phyto »

En début de séance, la parole est donnée au groupe « zéro phyto », invité pour présenter leur charte à l'assemblée. La présentation met en avant l'historique, la philosophie et les actions menées sur la commune. A l'origine, en 2016, le groupe a rencontré les élus pour faire part de leur réflexion et des actions possibles à envisager avec la commune. Les élus s'intéressent à cette démarche. Des actions en collaboration sont menées :

- le compostage communal avec la mise à disposition des habitants de lieux dédiés et la participation des agents communaux à l'entretien.
- La mise en place d'un lieu de stockage des déchets verts mais aussi d'une serre destinée au fleurissement du village.
- Interventions à l'école primée à plusieurs reprises dans le cadre des écoles fleuries.
- Des 'citoyennades', tous les 1^{er} samedis de chaque mois à 10h00 avec, comme point de rendez-vous, la halle. Cette action est destinée à diverses tâches de jardinage dans le village et est ouverte à tous.

L'idée d'une charte mettant en avant une réflexion sur l'environnement et sur des idées de coordination pour davantage d'écologie vers la population et pour la commune, est née.

Monsieur le Maire fait remarquer l'humilité de cette présentation. Le groupe fonctionne avec peu de membres, de petits moyens pour de grands projets depuis 6 ans. Leur volonté a tout de même rendu le village plus beau et plus propre.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la charte du groupe 'zéro phyto'.

2- Compte-rendu des travaux de l'église

Les travaux de restauration des stalles et des vitraux de l'église s'achèvent. La réception des travaux aura lieu demain, 9 octobre. Ces travaux ont démarré il y a 2 ans et sont décomposés en 3 lots :

- Rénovation des stalles,
- Rénovation des vitraux,
- Rénovation de pierres de taille et maçonnerie.

Dans l'ensemble, l'état des stalles et des vitraux était correct, bien que la précédente restauration remonte au XIX^{ème} siècle. Par contre, il y a eu énormément de travaux de maçonnerie. Les pierres et les briques étaient en mauvais état et ont dû être remplacées à cause des dégradations des pigeons.

Le sous-bassement des stalles ont été ventilées pour remédier à l'humidité. Ces travaux ont été de grande ampleur parce qu'il a fallu créer des orifices dans des murs épais de 1,50 mètres.

Le coût total des travaux s'élèvent à 223 800€ TTC, répartis entre chaque lot et les honoraires de l'architecte :

- Rénovation des stalles : 75 600€,
- Rénovation des vitraux : 56 400€,
- Maçonnerie : 49 200€,
- Honoraires : 42 600€.

Pour supporter le coût des travaux des subventions ont été allouées par :

- L'état : 82 500€,
- La région : 37 200€,
- Le département : 18 100€.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 86 000€.

Lors des travaux, des peintures ont été mises à jour. Des sondages ont été réalisés. Ces peintures sont similaires à celles de la sacristie. Elles s'étendent vers le haut, et seraient des ornements de décoration d'autres stalles installées auparavant.

3- Transfert de la compétence réseau au SDEG

Simorre a transféré la compétence réseau au SDEG depuis des années. Le renouvellement n'étant pas définitif, il convient de délibérer tous les 8 ans pour le maintien ou non de ce transfert.

Le SDEG prend en charge l'entretien de l'éclairage public et subventionne les travaux. Il entretient la signalisation routière électrique (feux tricolores, radars pédagogiques...) et opère dans le développement des transports décarbonnés (bornes de recharge électriques...).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le transfert de la compétence au SDEG et autorise le maire à signer la délibération.

4- Adhésion à l'association pour la création d'un PNR Astarac, approbation des statuts, désignation des représentants à l'assemblée générale

Après le rappel de la réflexion et des démarches engagées depuis 2017 dans l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR Astarac, le périmètre du projet a été validé lors du 5^{ème} comité de pilotage, en juin dernier. La commune de Simorre est incluse dans le périmètre du projet. Pour finaliser la candidature du territoire, il est nécessaire de constituer une association pour la création du PNR

regroupant l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. L'association aura pour mission de réaliser le dossier de demande de classement et d'élaborer la charte fondatrice du projet.

L'adhésion à l'association implique la prise en charge d'une cotisation annuelle de 1€ par habitant et par an à compter de 2021.

9 communes de la communauté de communes 3CAG, dont Simorre, font partie du projet. Ces communes se réunissent dans quelques jours pour décider des représentants à l'association.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les statuts de l'association et d'y adhérer. Il autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget 2021 le montant de la cotisation et à signer la délibération.

5- Travaux de voirie

La commune gère 33km de voirie. Pour son entretien, le budget 2020 s'élève à 45 000€. Le chemin du Peydousset, le chemin de la Béziade et le boulevard du Nord ont besoin d'être entretenus en priorité. Le SIVOM de Masseube a été consulté le 02/10/2020 pour évaluer les travaux et établir un devis. Celui-ci n'a pas encore été reçu. En fonction du montant, les travaux boulevard du Nord seront repoussés en 2021 pour combiner des travaux de rénovation du tout à l'égout. Les travaux des chemins de la Béziade et du Peydousset, dont les fossés ont été curés en juillet, pourraient être rénovés avant la fin de l'année, en fonction des délais des entreprises.

6- Transfert du PLUI à la communauté de communes

A chaque élection, cette compétence est transférée automatiquement à la Communauté de communes. S'il y a transfert, la communauté de communes prendra en charge les permis de construire. De ce fait, les terrains à bâtir s'orienteraient vers les communes les plus attractives de la Communauté de communes ce qui développerait les bourgs proches de la RN124. La commune perdrait 70% de sa surface constructible. De plus, La loi Allur prévoit de réduire la construction sur les terrains agricoles. Il semble important de garder la main sur cette compétence et de voir l'évolution de la loi Allur.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence du PLUI à la Communauté de communes et autorise Monsieur le Maire à signer la délibération.

7- Travaux à l'ancien bâtiment de la Poste

A la fermeture du bureau de Poste, le conseil municipal avait décidé de maintenir le service sur la commune en créant une agence postale communale. Son activité a démarré en novembre 2019 dans les locaux de la mairie. Depuis, le bâtiment communal de l'ancien bureau de poste est libre.

Plusieurs structures dont le CIAS, les assistantes sociales, la DGFIP, des assurances et une podologue recherchent des locaux pour assurer les services de proximité. Ce lieu pourrait devenir un tiers lieu, c'est-à-dire 3 bureaux partagés avec une salle d'attente.

Le projet implique une rénovation du bâtiment à hauteur de 40 000€. Pour mener à bien le projet, il est nécessaire de trouver des subventions pour permettre l'engagement de la procédure qui pourrait se réaliser au 1^{er} semestre 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches de demande de subvention, et de signer tous les documents nécessaires.

8- Construction d'un local pour les associations

La commune regroupe 30 associations. Certaines d'entre elles ont sollicité la commune pour un lieu de stockage de matériel. Après un sondage des besoins, un local d'environ 100 m² serait nécessaire. L'idée de création de box de stockage a émergé. Le lieu le plus propice pour cette réalisation serait contre le bâtiment des agents communaux parce qu'il est sans vis-à-vis avec l'église. Après consultation, l'architecte des Bâtiments de France ne s'y opposerait pas.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser l'étude de faisabilité et à signer tous les documents nécessaires.

9- Achat d'un terrain

Un terrain est à vendre sur la commune. Cette opportunité est rare. Ce terrain se trouve au bord de la Gimone, en zone inondable, n'est pas constructible et est clôturé. Il s'agit de la parcelle AX182 d'une surface de 5 489 m². Le prix de vente s'élève à 8 000€, soit 1,45€/m². En incluant les frais de notaire, le montant total pourrait atteindre 10 000€.

Ce terrain permettrait d'installer un maraîcher. Il diversifierait l'offre commerciale de la commune et pourrait également approvisionner la cantine de l'école. A terme, cette démarche s'inscrit dans la dynamique, déjà engagée, de développement des circuits courts. Si le projet ne se réalise pas, le terrain pourrait être utilisé à d'autres fins. (plantations de figuiers...).

Après délibération, conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de ce terrain à la baisse.

10- Transfert du droit de police du Maire à la Communauté de communes

A chaque élection, le transfert des pouvoirs de police spéciale se fait automatiquement à la Communauté de communes.

Il s'applique en matière :

- D'assainissement non collectif s'agissant de la réglementation,
- De voirie s'agissant de la police de la circulation, du stationnement et de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.
- De l'accueil des gens du voyage,
- Des déchets des ménages.

L'opposition au transfert automatique à la 3CAG des pouvoirs de police spéciale permet de continuer à exercer le pouvoir de police générale et spéciale sur le territoire de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la 3CAG des pouvoirs de police générale et spéciale et autorise le Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

11- Proposition de l'assurance collective AXA

Des représentants de l'assurance collective AXA ont présenté un projet de partenariat avec la commune pour qu'une partie la population simonnaise puisse profiter de tarifs préférentiels. Ce partenariat se ferait par le biais d'une convention. La présentation des produits et des tarifs aurait lieu en réunion publique, prévue initialement pendant le confinement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec AXA.

12- Projet de vente du bâtiment de l'ancienne coopérative

Monsieur FARDO, gérant de la société Agri Motoculture 32, s'est rapproché de la mairie pour savoir si le bâtiment situé à l'ancienne coopérative et appartenant à la commune est à vendre. Avec le développement de son activité, l'entreprise manque de place pour le stockage de matériel et d'engin agricole.

Ce bâtiment avait été envisagé pour relocaliser le musée paysan. Une étude avait été menée dans ce sens. Elle portait sur un projet de 325 m² environ et une enveloppe maximale de 400 000€. L'analyse rendue par le bureau d'étude pour la modernisation du musée paysan a évolué vers un projet d'un coût d'investissement de près de 2 millions € et d'un coût de fonctionnement d'environ 200 000€ par an que la commune n'a pas les moyens de supporter. En l'état, ce projet n'est pas réalisable mais le projet de modernisation du musée n'est pas remis en question.

Le bâtiment, en mauvais état, nécessite un remaniement rapide de la toiture. Il est sans électricité et vide. A l'origine, il servait de lieu de stockage. La remise en état serait onéreuse pour le rendre habitable.

2 hypothèses se profilent :

- Soit la commune garde le bâtiment sans projet concret pour l'instant et avec des frais de travaux à réaliser rapidement,
- Soit la commune cède le bâtiment à Monsieur Fardo, en sachant qu'il est, pour le moment, simplement intéressé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rencontrer Monsieur Fardo pour rediscuter de son projet.

- Contre le projet de cession: 0
- Pour le projet de cession : 7
- Abstentions : 4

13- Questions diverses

13.1- La Communauté de communes 3CAG a, sur son territoire, 2 SICTOM chargés du traitement des ordures. Les 2 syndicats n'offrent pas le même pourcentage de cotisations :

- Le SICTOM Est : 12,6%
- Le SICTOM Sud Est : 16,2%.

Le président de la 3CAG envisage d'intégrer les communes adhérentes au SICTOM Sud Est au SICTOM Est. Une réunion est prévue dans ce sens la semaine prochain. Le président de la 3CAG a besoin d'un accord de principe des communes concernées par ce changement. Il faut une entente de ces communes pour envisager de quitter ce SICTOM.

13.2- Le service communication de la commune informe du lancement de l'application Panneau Pocket pour Simorre. Déjà présente dans 2 autres communes de la 3CAG, cette application donne des informations succinctes sur les événements locaux. Sa mise en service coûte 180€ par an à la commune. C'est une application pour mobile, gratuite. Pour le moment, environ 30% de la population simorraïne est inscrite.

Parallèlement, le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne le 2 octobre dernier. La mise à jour a débuté en mars. Le site a été remanié en totalité pour un coût de 1 350€ et est, à

présent, géré bénévolement par les élus chargés de la communication. Une News Letter, nommée Recto Verso, y est associée.

13.3- Simorre a été mis à l'honneur par France 2, dans son JT de 20h en diffusant un reportage sur le site d'hébergement insolite « ô détour des orchidées » à Baillasbats.

Fin de séance du Conseil municipal à 23h00.

